



RÉSUMÉ — QUESTION PARTICULIÈRE

RECHERCHE NATIONALE EN MATIÈRE DE DROGUE EN EUROPE

Introduction

La recherche en matière de drogue est cruciale pour comprendre les problèmes de drogue auxquels l'Europe est confrontée. La recherche permet à l'Europe de tirer les leçons du passé, en identifiant les modes de consommation de drogue, et en étudiant les cycles et les variations d'utilisation des substances. La recherche renforce la prise de conscience de l'Europe et améliore le contrôle de la situation actuelle. Elle mène des enquêtes et fournit des données sur la portée et l'échelle des problèmes liés à la drogue, et étudie les nouvelles tendances et les nouveaux modes de consommation de drogue. La recherche aide l'Europe à se préparer pour l'avenir, en examinant des questions pratiques comme l'allocation de ressources, les meilleures pratiques et l'expérimentation d'approches innovantes pour gérer le problème de la consommation de drogue.

Aujourd'hui, la politique européenne en matière de drogue est de plus en plus «basée sur des preuves». Cela implique que la politique est fondée sur des recherches et des résultats scientifiques, et que la recherche joue un rôle dans la définition des priorités politiques, des meilleures pratiques et des options. Il est cependant difficile de se faire une idée de la recherche en matière de drogue en Europe. Étant donné que la consommation de drogue touche bon nombre des couches de la société, la recherche en matière de drogue englobe de nombreuses disciplines, comme la santé publique, la psychiatrie et la psychologie, la sociologie, la médecine, le droit, la criminologie, les sciences politiques et l'économie, la recherche sur les drogues illicites partageant souvent des ressources avec celle portant sur des substances licites comme l'alcool, le tabac ou les médicaments de prescription, ou des notions plus générales de comportements dépendants et compulsifs. Les projets de recherche en matière de drogue utilisent une variété d'approches méthodologiques et impliquent de nombreux acteurs. Le financement de la recherche en Europe est tout aussi varié — en termes de périodicité et de cycles budgétaires, de priorité nationale, régionale ou internationale, de détermination des objectifs prioritaires en matière de recherche, et de multiples sources d'aide financière. Des variations nationales, locales et régionales viennent s'ajouter à cette diversité générale: la recherche en matière de drogue n'est pas répartie et disponible de façon égale dans l'ensemble des États membres de l'UE.

La question particulière de l'OEDT concernant la recherche nationale en matière de drogue en Europe décrit brièvement le cadre dans lequel la recherche en matière de drogue est menée dans les pays européens. Elle examine plus précisément le rôle de la recherche en matière de drogue au niveau national, la coordination et les accords de financement, les structures de recherche et de diffusion ainsi que les principaux projets en cours. Elle définit les avancées enregistrées par rapport à une étude indicative et factuelle d'informations disponibles qui a été réalisée en 1996, et identifie ensuite les limites et les lacunes, en suggérant de futurs développements dans ce domaine. La question particulière est accompagnée d'un site web, qui comprend les rapports complets des informations collectées auprès des pays déclarants, disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.emcdda.europa.eu/themes/research>.

Méthodologie du rapport

En 2007, les points focaux nationaux du réseau Reitox de l'OEDT, implantés dans 27 États membres, en Croatie, en Norvège et en Turquie, ont été priés de rédiger un chapitre sur la recherche menée en matière de drogue dans leur pays. Des réponses ont été reçues de 25 États membres, de la Croatie et de la Norvège. La demande d'informations concernait:

- une présentation des structures et des politiques nationales de recherche en matière de drogue;
- un aperçu de la recherche actuellement menée en matière de drogue dans chaque État membre;

- une description des structures et des approches nationales pour collecter et diffuser les résultats de la recherche en matière de drogue.

La recherche «appliquée» et la recherche «fondamentale» faisaient partie de l'exercice de communication d'informations. La recherche associée à la réduction de l'offre, à savoir dans les domaines de la criminologie, du maintien de l'ordre, de l'application et des saisies, était exclue, dans la mesure où de nombreux points focaux nationaux disposaient d'un accès limité aux informations dans ce domaine.

Les rapports établis par les points focaux nationaux Reitox ont permis au Centre de décrire la recherche actuellement menée en matière de drogue en Europe, et d'appliquer un cadre provisoire de catégories afin de répertorier (i) les acteurs de la recherche en Europe, (ii) les thèmes et les sujets d'un ensemble de recherches soumis au Centre, et (iii) les moyens de diffusion disponibles. Les rapports ont été comparés au rapport de 1996, lorsque l'OEDT a participé pour la première fois à la description provisoire de la recherche en matière de drogue dans 15 États membres, intitulée «Drug research-related initiatives in the European Union» (Initiatives liées à la recherche en matière de drogue dans l'Union européenne).

Premiers résultats

- Bien que déjà présente en 1996 en tant que sujet d'intérêt public, la recherche en matière de drogue est aujourd'hui une priorité officielle dans les États membres. Depuis lors, la recherche a été intégrée dans les lignes directrices officielles de nombreux pays européens. Aujourd'hui, la recherche est spécifiquement mentionnée dans les documents de politique nationale de 20 des 27 pays déclarants.
- Si l'on passe en revue l'histoire récente de la recherche en matière de drogue dans l'Union européenne, on peut constater un «séquençage». On observe que les priorités de recherche en matière de drogue sont étroitement liées à la nécessité d'une estimation de l'étendue de la consommation de drogue aux niveaux national et régional, afin de mieux planifier les interventions et les politiques. Dans un deuxième temps, les priorités sont réorientées vers la recherche appliquée, notamment en ce qui concerne l'évaluation des besoins, des interventions et des politiques (comme les approches de traitement et les interventions de prévention). Dans cette phase, la recherche qualitative supplémentaire sur les toxicomanes et leurs modes de consommation complète les études épidémiologiques quantitatives. Enfin, dans certains pays, la recherche biomédicale innovante et requérant de nombreuses ressources s'est concentrée sur les effets et la prédisposition aux drogues.
- Les États membres comptent un grand nombre d'acteurs dans le domaine de la recherche en matière de drogue. Parmi ceux-ci figurent les universités, les établissements de santé publique, les centres de recherche spécialisés, les ONG et l'industrie pharmaceutique. Au total, plus de 70 structures de recherche principales ont été citées par les pays déclarants. Elles peuvent être classées selon quatre types de structures: (i) centres universitaires (dont universités et centres de recherche rattachés à des universités); (ii) centres et instituts de recherche publics; (iii) centres et instituts de recherche privés (dont des fondations et l'industrie pharmaceutique) et (iv) institutions hébergeant les points focaux nationaux Reitox.
- Une bonne coordination entre les chercheurs, les centres de recherche et les domaines de recherche est une condition indispensable à une recherche permanente, exhaustive et de haute qualité. L'OEDT a relevé une coordination insuffisante de la recherche en matière de drogue en 1996, et ce problème structurel fondamental existe toujours dans la plupart des pays. Quelques pays seulement ont fait état de réseaux de recherche nationale et interdisciplinaire avec des fonds viables.
- Les gouvernements constituent la principale source de financement de la recherche en matière de drogue, la priorité étant donnée à la recherche qui soutient une politique basée sur des preuves dans le pays concerné. Les gouvernements peuvent accorder des fonds de base à certaines universités et instituts de recherche, bien que la plupart des fonds soient généralement distribués par le biais d'appels à propositions ou de contrats de recherche spécialement commandée. Les modes et les sources de financement comprennent des organismes nationaux de coordination antidrogue, des points focaux nationaux, ou des programmes gouvernementaux de recherche spécifique dans le domaine de la drogue. Parmi les autres sources de financement, citons les fondations financées par le secteur public, les fondations philanthropiques et les institutions privées, comme des sociétés pharmaceutiques et des ONG.

- Il s'est avéré difficile de quantifier et de décrire les dépenses affectées à la recherche en matière de drogue dans l'ensemble des pays. Seuls six États membres (République tchèque, Irlande, Espagne, France, Hongrie, Portugal), certains ayant notamment des mécanismes de coordination nationale plus centralisés, ont pu fournir des indications plus détaillées sur l'allocation de fonds à la recherche en matière de drogue. Certains États membres ont seulement été en mesure de détailler le financement des principaux projets de recherche (Allemagne, Luxembourg, Malte, Pologne et Slovaquie) ou les principales sources de financement de la recherche (Finlande, Royaume-Uni). Pour la plupart des pays déclarants, pratiquement aucune information sur le financement de la recherche en matière de drogue n'était disponible. Un examen plus approfondi des dépenses publiques et de leur influence sur la recherche, ainsi que de l'impact de la recherche en matière de drogue et de ses potentiels avantages financiers serait donc le bienvenu.
- Une infrastructure de diffusion diversifiée des résultats de recherche existe dans l'ensemble des pays déclarants. Elle comprend une multitude de revues évaluées par des pairs ou non, des bulletins d'information et des magazines professionnels, les points focaux nationaux eux-mêmes, des bibliothèques et des centres de documentation, des rapports annuels nationaux, des sites web spécialisés, des conférences professionnelles et scientifiques et des conférences de presse.
- Les revues constituent une tribune naturelle pour communiquer les recherches. 27 revues évaluées par des pairs et spécialisées dans la recherche en matière de drogue ont été recensées en 2007, soit plus du double par rapport au recensement de 1996. Ces revues sont essentiellement publiées dans la langue nationale de chaque pays. Un recueil d'articles de revues a été utilisé pour évaluer les thèmes de recherche communs: sur les 288 articles recensés, 65 concernaient la recherche sur la prévalence, l'incidence et les modes de consommation de drogue; 81 portaient sur la recherche en matière de réponses face au phénomène de la drogue; 51 sur la recherche des facteurs de consommation de drogue et les facteurs de risque/protection; 29 sur la recherche des conséquences de la consommation et de l'abus de drogue; et 62 sur la recherche des effets et des mécanismes de la drogue.

Conclusions

- Dans l'ensemble, depuis 1996, la recherche européenne en matière de drogue a fait l'objet d'améliorations considérables. La plupart des pays font état de structures de soutien et de financement relativement stables au niveau national, même si d'importantes différences existent, et des inquiétudes quant à la mise à disposition et la viabilité des fonds sont exprimées. Les domaines qui ont connu l'amélioration la plus visible en termes d'effort de recherche sont: la prévalence, l'incidence et les modes de consommation, domaines dans lesquels tous les pays ont des projets en cours ou des projets récents; l'évaluation des interventions (essentiellement le traitement, la prévention et les politiques et stratégies antidrogue) et les aspects économiques.
- Les points focaux nationaux transmettent actuellement des informations à l'OEDT en utilisant des instruments et des méthodes qui promeuvent la comparabilité et la fiabilité des données. Des études comparatives internationales, comme le projet d'enquête en milieu scolaire ESPAD, sont régulièrement entreprises par un nombre important de pays en Europe. En outre, de nouveaux moyens de diffusion, notamment ceux basés sur l'internet, se sont développés et permettent à un public plus large d'accéder plus facilement et plus rapidement aux résultats de recherche.
- Il est difficile d'évaluer le lien entre les résultats de la recherche et l'élaboration des politiques. Tous les pays s'accordent à dire qu'aucune «relation linéaire» n'est directement perceptible. Néanmoins, la vaste majorité conclut que la recherche influence la prise de décision, au moins dans une certaine mesure. Les rapports suggèrent que la recherche spécialement commandée par les décideurs eux-mêmes a plus de chance d'être prise en compte dans la prise de décision. En outre, de nombreux exemples à travers les pays illustrent les actions politiques directes fondées sur la recherche appliquée.
- Si des améliorations ont été apportées, des limites considérables et un manque d'informations subsistent. De nouveaux défis, basés sur des demandes d'évaluation des interventions et d'élaboration et d'application des politiques, sont apparus. Bien que la recherche pluridisciplinaire soit commune, la coordination des efforts des chercheurs qui travaillent dans différents domaines peut être améliorée. Les sources et les cycles de financement restent fractionnés. L'enseignement universitaire spécialisé et la formation en recherche sont insuffisants dans la plupart des pays, ce qui remet en cause le recrutement de jeunes chercheurs sur le terrain. Les fonds consacrés aux projets de recherche de grande envergure en matière de drogue, comme les enquêtes menées auprès de la population générale, mais également à

la recherche fondamentale, sont encore insuffisants.

- Enfin, il convient de redoubler d'efforts afin de promouvoir la coordination et la disponibilité des informations dans ce domaine, et de recenser et d'évaluer le grand nombre d'informations disponibles pour les chercheurs, notamment sur l'internet. L'environnement de recherche évolue constamment en Europe, et de ce fait des aperçus de la situation de la recherche en matière de drogue dans l'ensemble des pays seront toujours utiles pour définir des priorités, évaluer la performance des pays et encourager une politique antidrogue basée sur des preuves.

Trois analyses approfondies sur un sujet d'intérêt particulier sont publiés chaque année sous la forme de «questions particulières». Celles-ci se fondent sur les informations fournies à l'OEDT par les États membres de l'UE, par les pays candidats et par la Norvège (qui participe aux travaux de l'OEDT depuis 2001) dans le cadre de la production de rapports nationaux. Toutes les «questions particulières» (en anglais) et leurs résumés (dans 23 langues) sont disponibles sur le site web de l'OEDT à l'adresse suivante:
<http://www.emcdda.europa.eu/publications/selected-issues>